



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

PREMIERE ANNEE DE SANTÉ

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2010

Mercredi 16 juin 2010

RENTREE 2010 : LA PREMIERE ANNEE DE SANTE CHANGE

MISE EN PLACE DE LA PREMIERE ANNEE COMMUNE DES ETUDES DE SANTE (PACES)

La première année de médecine change à la rentrée de septembre 2010 pour mettre fin au « gâchis humain ». En effet, la première année de médecine connaît aujourd'hui un taux d'échec de 80%. Au total, plus de deux étudiants sur trois échouent au bout du redoublement de la première année. C'est pourquoi face à cette situation inacceptable, Valérie Pécresse a demandé au Professeur Jean-François Bach, en octobre 2007, un rapport sur la réforme de la première année des études médicales. Ses recommandations qui ont fait l'objet d'une large concertation entre les Présidents d'universités, les doyens et les étudiants ont abouti à la réforme de la première année.

Cette réforme vise à :

1. mieux préparer les étudiants aux concours, en les informant mieux sur les perspectives d'avenir des métiers de la santé,
2. permettre la naissance d'une culture commune aux professionnels de santé concernés : médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme
3. leur offrir des passerelles sortantes (pour se réorienter) ou entrantes (pour rentrer dans un cursus santé),
4. inscrire cette nouvelle 1ere année dans le cadre du Plan réussite en Licence
5. faire un pas vers la LMDéisation

• PRINCIPALES DISPOSITIONS

- ✓ La création d'une première année commune aux études de santé pour les 4 filières avec 4 concours distincts : médecine, odontologie, pharmacie et de sage-femme ;
- ✓ La réorientation des étudiants sera possible à l'issue du premier semestre ou de la première année ;
- ✓ L'instauration de passerelles d'accès en deuxième année et troisième année pour chacune des quatre filières sous certaines conditions (examen sur dossier pour les titulaires d'un Master 2 ou d'un doctorat) ;
- ✓ Un «droit au remords» pour les étudiants qui auront fait deux ans dans une des quatre filières santé, et qui souhaiteront changer de filière, avec là aussi, l'instauration de passerelles.

• CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- ✓ La première année commune des études de santé débutera à la rentrée 2010.
- ✓ Les dispositions concernant la réorientation des étudiants seront mises en place au plus tard à la rentrée 2012-2013. D'ores et déjà, plusieurs universités ont mis en place de manière expérimentale ces dispositifs (Paris VI, Bordeaux, Grenoble...)

VERS UNE CULTURE COMMUNE AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Avant : Première année du premier cycle d'études médicales (PCEM 1)



Après : Première année commune des études de santé (PACES)

▶ La PCEM 1 réunissait dans un même groupe de façon indifférenciée les étudiants en médecine, odontologie et sages-femmes qui passaient le même concours. Le choix se faisait souvent par défaut. Il s'opérait selon l'ordre de classement des candidats, dans la limite du numerus clausus imparti à chaque filière. Parallèlement, la filière de pharmacie avait sa propre première année et son propre concours.

Par exemple, un étudiant inscrit en PCEM 1 qui faisait deux ans sans réussir le concours et qui ensuite partait en pharmacie refaire deux ans sans là non plus réussir à obtenir le concours ➔ Résultat il avait fait en tout 4 années d'études sans pouvoir se prévaloir de rien.

▶ Avec la PACES, les 4 formations (médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme) sont regroupées en vue de permettre aux étudiants d'acquérir **une culture de santé commune**. Les étudiants vont désormais faire des choix en fonction de leur vocation et de leurs aptitudes. Il y aura une année commune à tous les étudiants et 4 concours distincts (comme cela se pratique pour les Ecoles d'ingénieurs ou les Ecoles de commerce). Ils pourront en passer un ou plusieurs.